



Dépositaire que d'une copie du ccmi que faire

Par Pasdechance

Bonjour, j'ai signé un ccmi il y a plusieurs mois déjà hors je viens de me rendre compte que le constructeur m'a remis une copie de ce contrat pas l'original.j'avais exigé que figure compris dans le prix l'analyse G2 des sols hors je ne le retrouve pas cette mention dans la copie signée que j'ai ? Je précise je suis une femme et seule signataire donc pas de témoin de ce qui c'est dit... Donc le constructeur est-il dans son droit de ne me fournir qu'une copie ? Sinon puis-je exiger l'original ? Et a défaut annuler le contrat ?

Merci pour vos réponses. Je dois reconnaître que la confiance n'y est plus...

Par cgravedoctor

Bonjour,
Quels sont vos échanges avec le constructeur au sujet de ce problème jusqu'à présent ?

Par Pasdechance

Bonjour pour l'instant aucun les travaux n'ont pas commencé et j'attends que le constructeur vienne à moi puisque pas d'acompte versé... j'ai sur un devis la preuve d'un prix inférieur à celui du ccmi avec bien inclus le G2...